



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lons le Saunier, le 24 février 2012

Elections présidentielles : la Préfecture du Jura envoie aux élus jurassiens les formulaires de présentation d'un candidat à l'élection

**PREFET
DU JURA**

Pour pouvoir se présenter, les candidats à l'élection présidentielle doivent recueillir au moins 500 signatures d'élus représentatifs de l'ensemble du territoire national (maires, présidents de communautés d'agglomération et de communautés de communes, conseillers généraux et régionaux, députés et sénateurs).

La publication du décret convoquant les électeurs pour l'élection du Président de la République ouvre la période de recueil des 500 parrainages requis pour être candidat à cette élection.

Ce décret ayant été publié ce jour, la préfecture du Jura a envoyé un bulletin de présentation aux 579 élus jurassiens en situation de présenter un candidat.

Après avoir rempli son bulletin, chaque élu devra le renvoyer directement au Conseil constitutionnel. Seuls seront pris en compte les formulaires reçus avant le vendredi 16 mars à 18 heures, date de réception faisant foi.

Un élu ne peut parrainer qu'un candidat, même s'il exerce plusieurs mandats.

**C
O
M
M
U
N
I
Q
U
E

D
E

P
R
E
S
S
E**

CONTACT :
Préfecture du Jura

Service Communication Interministérielle

Téléphone : 03.84.86.84.00 Télécopie : 03.84.43.42.86
Email : pref-communication@jura.gouv.fr